

Les migrations paysannes dans les campagnes trégorroises vers 1820

Christian Kermoal

Citer ce document / Cite this document :

Kermoal Christian. Les migrations paysannes dans les campagnes trégorroises vers 1820. In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 100, numéro 4, 1993. La culture paysanne (1750-1830) pp. 545-563;

doi : <https://doi.org/10.3406/abpo.1993.3504>

https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1993_num_100_4_3504

Fichier pdf généré le 04/04/2018

Les migrations paysannes dans les campagnes trégorroises vers 1820

par Christian KERMOAL

Si le 19^e siècle se caractérise par un fort accroissement des migrations en France, l'enquête des 3 000 familles récemment publiée¹ montre que l'Ouest n'était pas à l'écart de ce mouvement puisque présentant avec près de 50 % en moyenne, le plus fort taux d'individus ayant changé de commune entre naissance et mariage². Ce constat qu'appuient plusieurs dossiers des préfectures des Côtes-du-Nord et du Finistère³ sur les vacances de postes de maires, adjoints ou notables municipaux - les titulaires ayant purement et simplement quitté leurs localités - se trouve en contradiction avec de nombreuses observations d'époque.

En 1844 par exemple, les Inspecteurs de l'Agriculture notent que « les agriculteurs bretons se distinguent par un attachement profond et invétéré à leur sol natal »⁴, une remarque souvent reprise et qui fournira des explications aux difficiles levées de troupes et à la nostalgie morbide des conscrits bretons⁵. Plus étonnant peut-être, la même observation permet à l'évêché de Quimper de justifier la disette de prêtres dont souffrait vers 1820 le Finistère non léonard :

1. DUPAQUIER (J.) et KESSLER (D.) (Dir.), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, 1992.

2. BLANCHET (D.) et KESSLER (D.), « La mobilité géographique de la naissance au mariage », *Ibid.*, p. 365-366.

3. Archives Nationales : F^{1b} II 1 à 20 Côtes-du-nord et F^{1b} II 1 à 22 Finistère, Maires et conseillers municipaux.

4. *Agriculture française, par messieurs les Inspecteurs de l'Agriculture, publié d'après les ordres de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Département des Côtes-du-Nord*, Paris, 1844, p. 91.

5. BERCÉ (Y.-M.), « Nostalgie et mutilations : psychoses de la conscription » dans LEBRUN (F.) et DUPUY (R.) (Dir.), *Les résistances à la Révolution*, Paris, 1987, p. 171-179.

« Dans cette partie de Bretagne (...) le peuple tient tellement au sol qui l'a vu naître que le besoin même ne peut le forcer à s'en éloigner »⁶.

Ces deux discours possèdent probablement leur vérité propre qu'il convient d'explorer. Cette courte étude n'a donc autre ambition que de proposer une image plus affirmée de la mobilité rurale en Basse-Bretagne en prenant l'exemple de l'ancien évêché de Tréguier vers 1820. Elle s'inscrit dans un travail de plus grande ampleur qui explique le caractère trégorrois de l'enquête. Mais en choisissant de travailler sur l'ensemble d'une région à l'instar de ce qu'a réalisé Jean Vassort pour le Vendômois⁷ je souhaite surtout dépasser le cadre ponctuel dans lequel ce type de recherches – souvent liées à des travaux de démographie – a majoritairement été mené. Ce choix n'excuse probablement pas le caractère sommaire des résultats présentés. Mais cette démarche explique, je l'espère, l'emploi méthodologiquement peu affirmé d'une source unique – mais remarquable – celle des registres de mariages.

Ces documents présentent à mes yeux deux avantages : la facilité d'accès d'une part, la qualité des enregistrements ensuite. Disponibles encore largement dans les mairies, ils permettent des dépouillements du samedi matin économisant ainsi les moments d'accès aux archives. Le corollaire est en contre partie une certaine dispersion du début des enregistrements qui, selon les municipalités, commencent avant 1815, en 1816, 1821, voire 1823. Cet éparpillement en toute rigueur blâmable, ne semble pas influencer grandement sur les résultats. Plusieurs sondages dans diverses communes trégorroises jusque 1830 donnent des taux migratoires très proches de ceux présentés ci-après.

Le second intérêt tient au très bon renseignement des documents : peu d'actes sont incomplets ou mal remplis. Les formulaires utilisés par les officiers d'état civil, de formes légèrement différentes suivant qu'il s'agisse des Côtes-du-Nord ou du Finistère, imposent une mécanique du remplissage assez contraignante pour limiter les oublis ou les erreurs. Ainsi, la mention des professions fortement lacunaire pour le Vendômois est ici respectée ; 191 oublis seulement, soit moins de trois pour cent des enregistrements, permettent une étude des professions par sexe à laquelle Jean Vassort avait dû renoncer⁸.

Pour chacune des 131 communes formées des paroisses et trêves qui avant 1790 constituaient le Trégor et ses enclaves de l'évêché de Dol⁹, j'ai systématiquement

6. *Observations sur la réunion des diocèses de Quimper et de Léon opérée par la constitution civile du clergé...* texte non daté cité par LE GALLO (Y.), *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, 2 volumes, Paris, 1991. tome 2, p. 650.

7. VASSORT (J.) « Mobilité et enracinement en Vendômois au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. » dans les *Annales E.S.C.* n° 3, mai-juin 1983, p. 735-768 et « Un indicateur social : La mobilité du Vendômois à la fin du XVIII^e siècle. » dans le *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* tome XXXVI, octobre-décembre 1989, p. 640-657.

8. VASSORT (J.) « Mobilité et enracinement en Vendômois... » *article cité*, p. 753 note 6.

9. Y compris celle de Magoar trêve de Coadout, située aux limites sud du Trégor et fortement enclavée en Cornouaille.

quement relevé le sexe, l'âge, la profession, le lieu de naissance, le domicile au moment du mariage et le lieu du mariage des 50 premiers conjoints. Au total ce sont donc 6 550 fiches qui ont été constituées rassemblant 39 300 items tous interrogeables les uns par rapport aux autres sur base de données informatisée.

Ce nombre est bien moins important que celui prévu au départ ; je souhaitais au moins 100 relevés par commune. Mais ce qui était possible dans une courte durée pour les plus grandes localités, devenait impossible pour les plus petites. Car si 9 mois suffisaient à Plestin et 10 mois à Pleudaniel pour célébrer 25 unions, il fallait 8 années à Berhet et 11 à Loc Envel pour en compter le même nombre. Maintenir 100 relevés par localité aurait imposé une étendue variant de 18 mois à 22 ans préjudiciable à la qualité des résultats. J'y ai donc renoncé sachant que ceci m'interdisait toute comparaison intercommunale de par la faiblesse de l'échantillonnage. Du moins ceci m'ouvrait la possibilité d'analyse factorielle et de tris croisés d'où sont tirés les résultats suivants.

1. Le cadre des migrations : le pays, les hommes, les routes

Contraste entre Armor et Argoat :

Du nord au sud s'affiche la différence entre la côte et l'intérieur, l'Armor et l'Argoat. Les contemporains avaient de cette situation une vision très nette : « ...plus vous approchez de la mer, et plus vous rencontrez un pays florissant, une population nombreuse et riche ; au contraire, avancez dans les terres, la désolation commence ; la pauvreté, la misère, l'isolement. La vie est auprès du rivage ; le flot voyageur et fécondant jette le mouvement et la fortune sur ces bords ; plus loin, c'est le désert, c'est l'abandon. A peine avez-vous passé Perdenec¹⁰ (le village des quatre douleurs) et la montagne de Bré¹¹, autrefois le séjour du barde Guiclan, qui domine tout le pays de Tréguier de son dôme nuageux, que déjà la stérilité commence. A cette misère environnante, échappe seule et par grand miracle la très jolie ville de Guingamp [...] A cette ville bien posée, s'arrête le doux aspect, la riche verdure, la terre qui produit ; encore un pas, ce ne sont plus que landes, montagnes, épaisses forêts »¹². Une opposition saisissante qui selon Habasque rejaillit tout aussi radicalement sur les habitants : « La race humaine dans les Côtes-du-Nord pourrait comme le sol être partagée en deux zones, sous le rapport de son développement et de sa constitution physique ; et ces zones on

10. Pédernec, l'éthymologie proposée est plus que douteuse.

11. Le Menez Bré.

12. JANIN (J.), *La Bretagne : Histoire, paysages, monuments*, Paris, 1844, p. 574-576.

les nommerait zone littorale et zone centrale¹³. Dans la première les hommes sont grands, bien conformés ; leur tempérament est sanguin ou bilieux ; les femmes y sont fraîches et jolies, et les exemples de longévité n'y sont pas rares. Dans la zone centrale, au contraire, les femmes sont généralement laides ; les hommes sont débiles et petits ; les affections scrofuleuses y sont fréquentes et la vie de moins longue durée »¹⁴.

Différentes densités de population :

Les chiffres confirment ces impressions. Une étude précédente des 19 communes du Petit Trégor morlaisien à partie de la série des dénombremens conservés aux archives départementales du Finistère¹⁵ montre en 1800 et 1831 une opposition bien marquée entre le nord et le sud de la partie septentrionale du Trégor. Au début du règne de Louis-Philippe, les densités, de population par commune se situent entre 100 et 200 habitants au kilomètre carré au nord d'une ligne Morlaix, Plouigneau, Le Ponthou¹⁶. En deçà elle n'atteignent pas 75 habitants au kilomètre carré ni même 50 pour Le Cloître-Saint-Thégonec¹⁷. A l'échelle entière du Trégor, en utilisant pour les Côtes-du-Nord des documents de l'administration fiscale¹⁸ la situation est reproduite à l'identique. La route de Morlaix, Guingamp, Châtelaudren sépare deux mondes ; au sud une densité qui peut descendre à 39 habitants au kilomètre carré à Plougras et ne jamais atteindre 75 ; au nord une population qui enflé très rapidement venant approcher les 100 habitants au kilomètre carré puis les dépassant pour parvenir à 152 (Perros-Guirec), 156 (Pleubian) ou 173 (Lézardrieux).

Les voies de communication :

Ces deux mondes cohabitaient. Il est possible que de proche en proche, attirance et refoulement aient créé des flux migratoires verticaux entre la côte et l'intérieur. Mais il existait aussi des possibilités de migrations transverses principalement le long des voies de communication.

13. En italique dans le texte.

14. HABASQUE, *Coup d'œil sur l'ensemble du département des Côtes-du-Nord* faisant suite aux *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1836, tome 3, p. 5, note 3.

15. Archives départementales du Finistère 6 M et CHARPY (J.), « Dénombrement de la population des communes du Finistère (1790-1968), dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome 99, 1972/2, p. 849-888.

16. Excepté Saint-Jean-du-Doigt, 71 hab. au km².

17. KERMOAL (C.), *Le trégor rural d'une Révolution à l'autre, 1770-1850*, Mémoire de D.E.A. (Dir. A. CROIX), Université de Paris XII - Val-de-Marne, 1988, Cartes p. 43-45.

18. Archives départementales de Côtes-d'Armor, 2 P 69, Rôles généraux des Contributions : Contributions des patentes. Montant des rôles et renseignements administratifs pour 1830.

Par la route, deux possibilités principales s'offrent aux voyageurs. La plus directe, déjà citée, est le tronçon trégorrois de la route de Paris à Brest qui permet de traverser le vieil évêché en moins de 12 heures : « Parti de Châteaudren¹⁹ à midi, je suis arrivé à Morlaix (15 lieues) qu'à 11 h. moins un quart du soir [...] toujours (du) mauvais chemin, surtout jusqu'à une lieue de Belle-Ile-en-Terre. Ils sont ensuite passables jusqu'à Morlaix, sauf les montées et descentes »²⁰. La seconde est la voie qui rejoint la côte par Pontrieux, Tréguier et Lannion vers Lanmeur et Morlaix. Elle est moins fréquentée. « On ne s'arrête guère à Tréguier quand on n'y est pas venu pour affaires », indique François Marlin en 1817²¹. C'est pourtant la route qu'emprunte Michelet en 1831²². Mais il est vrai que préparant son *Tableau de la France*, le prochain chef de la section historique des Archives Nationales n'a rien d'un commerçant.

La mer, enfin, double cette dernière voie. La navigation côtière permet en outre par le jeu des marées de pénétrer assez loin dans les terres jusqu'à Pontrieux, Pont Rod en La Roche-Derrien, Lannion ou Morlaix. Le Trieux, le Jaudy, Le Léguer ou la rivière de Morlaix sont navigables sur plusieurs kilomètres et leurs profonds estuaires ont permis le développement d'une petite batellerie fluviale²³.

2. Essais de mesure de la mobilité rurale trégorroise

Taux de mobilité :

La mobilité qu'il est possible de mesurer est celle qui découle de la comparaison entre le lieu d'habitation des futurs époux et celui de leur naissance. Pour l'ensemble du Trégor, tous sexes et professions confondus, elle s'établit à 43,15 % ; un chiffre en cohérence avec l'enquête des 3 000 familles et qui montre dès le début du 19^e siècle un taux élevé : près d'un trégorrois sur deux aurait été mobile vers 1820. Si on déduit les villes, Morlaix, Guingamp, Lannion et Tréguier, ce chiffre descend à 41,31 % taux déjà important mais qu'il faut considérer comme un minimum.

L'utilisation des seuls enregistrements des mariages porte en effet un biais incontournable celui de l'âge des époux. A l'évidence et même si les mariages

19. Châteaudren.

20. DESJOBERT (L.), « Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 » dans *Revue de Bretagne*, Tome 42, 1909, p. 255.

21. MARLIN (F.), *Voyages en France et pays circonvoisins depuis 1775 jusqu'en 1807*, Paris, 1817, p. 209.

22. DUPOUY (A.), *Michelet en Bretagne. Son journal inédit d'août 1831*, Paris, 1947, p. 49-50.

23. CHOUTEAU (N.), « Gués, bacs et ponts aux pays de tréguier » dans *Les Cahiers du Trégor*, n° 27, 2^e Trimestre 1989.

tardifs et les remariages sont nombreux, la majorité des couples s'établissent avant 30 ans ce qui leur laisse encore de nombreuses années de possibles mouvements. De plus, la vie commune implique souvent après les noces un déménagement de l'un ou de l'autre des deux époux voire des deux. Les chiffres précédemment calculés ne peuvent donc qu'évoluer à la hausse.

Il est difficile de préciser les raisons de cette importante migration prénuptiale²⁴. La composante familiale de la mobilité celle qui est due aux mouvements des parents est délicate à mettre en évidence. Le domicile des pères et mères qui pourrait être utilisé comme élément comparatif est généralement mentionné dans les actes. Mais la disparition des parents est ici une gêne majeure²⁵ et je ne crois pas à la solution palliative qui consiste à enregistrer leur lieu de décès comme dernier domicile familial. Car le veuvage - un cas sur deux - était de courte durée, la nécessité décidant un remariage rapide donc d'une possible migration²⁶. Et la caducité conduisait probablement à une retraite pénible chez un parent proche ou chez l'aîné des enfants susceptibles eux aussi d'avoir migré.

La mobilité d'émancipation, celle qui touche les futurs mariés n'est pas plus facile à démontrer : elle ne se rencontre que rarement dans les actes ne faisant pas partie des demandes du formulaire²⁷. Il faudrait pour cela recourir aux registres paroissiaux de mariages. Le recteur est généralement soucieux de justifier de l'administration d'un sacrement soustrait au casuel d'un confrère. Il mentionne le domicile de droit - une localité voisine - et le domicile de fait qui explique la célébration dans sa paroisse. A Rospez, la comparaison permet d'établir que 11 % des garçons et 17 % des filles habitaient un domicile de fait différent de celui de droit²⁸, indication précieuse qui permet d'attribuer à ce type de mouvements près du quart des migrations prénuptiales.

Commune par commune, les taux migratoires ne sont pas uniformes pour toute la région. Ils s'étendent de 14,1 % à Plouégat Moysan jusqu'à 85,4 % à Lanvézéac²⁹. Un écart important que reflète la courbe de distribution donnée en annexe (diagramme n° 1). Une cartographie à cette échelle montrerait que derrière une distribution tout à fait normale se cachent des dispersions de proche en proche qui confirme la fiabilité plus que médiocre de ces taux par localité établis sur des chiffres trop restreints. Mais on peut tout de même retenir quelques résultats extrêmes Buhulien 77,86 %, Kermoroc'h 71,24 %, Mantallot 69,40 %

24. Sur ces questions voir DUPAQUIER (J.) et KESSLER (D.), *ouvrage cité*, p. 346-349.

25. Dans 67 % des 185 unions célébrées à Rospez entre 1819 et 1833, il ne reste plus qu'un parent de vivant sur quatre au moment du mariage.

26. Sur cet aspect économique du remariage voir le témoignage (fin du 19^e siècle) de LE MOAL (J.), *Le pain moisi. Mémoires d'un paysan du Trégor*, S.L., 1986, p. 12.

27. Quelques exemples néanmoins à Botsorhel et Plougasnou.

28. Archives paroissiales de Rospez, registre des mariages 1819-1833.

29. Compte tenu des réserves précédentes et en éliminant Plouézoch (5,8 %) fortement lacunaire.

ou Pouldouran 65,42 % qui montrent que certaines communes pouvaient atteindre dès cette époque des mouvements de personnes de très grande ampleur.

La taille des communes peut être avancée pour expliquer de tels chiffres. Mais une recherche de corrélation entre migration et superficie donne un diagramme en nuage de points peu compact (diagramme n° 2).

L'indice de corrélation pour l'ensemble du Trégor s'établit à -0,49 ce qui indique une relation finalement assez moyenne entre les deux paramètres. Plus le territoire communal est restreint plus les candidats au départ sont nombreux mais ceci ne joue que pour à peine un cas sur deux.

Distances :

Les distances de migrations à l'intérieur du Trégor calculées ici de clocher à clocher, ne sont guère élevées. La plus importante, 66 kilomètres, est unique et isolée, la suivante n'étant que de 54 kilomètres, la troisième de 50. L'amplitude des mouvements est toujours courte, la moyenne s'établissant à 7,22 kilomètres pour les hommes et à 6,85 kilomètres pour les femmes. Un écart très faible que matérialise le diagramme n° 3 où les mobilités masculine et féminine se répondent dans un rayon dépassant difficilement les 15 kilomètres. Dans le Trégor, l'écart moyen entre deux bourgs est d'environ 4 kilomètres et demi. Ces résultats ne représentent donc que le chemin jusqu'à la commune voisine ou la suivante. La mobilité trégorroise est à court rayon d'action. Il s'agit avant tout d'une mobilité de proximité.

Ceci n'empêchait probablement pas des migrations plus lointaines hors des limites de l'évêché³⁰. Mais le caractère strictement interne des sources utilisées ne permet pas de le mettre en évidence. En revanche un nombre de personnes originaires d'une autre région y apparaît, non négligeable.

L'immigration fournit en effet environ 3,5 % des conjoints trégorrois. Les hommes sont majoritaires, leur nombre s'établissant à 125 pour 99 femmes seulement. La Bretagne et surtout le reste des départements des Côtes-du-Nord et du Finistère contribuent principalement à ce mouvement. Il s'agit toujours dans ces derniers cas d'une migration de proximité à partir de communes limitrophes. Les distances sont similaires à celles précédemment décrites, le rayon d'action généralement court.

Plus intéressante est la venue en milieu bretonnant de personnes d'origine galloise ou du reste de la France. Leur nombre est peu significatif n'atteignant pas la

30. Le collège de Tréguier offrait en 1782 un exemple extrême en la personne de Pascal-François ROLLAND venant y étudier depuis les Amériques. Voir *Le collège de Tréguier depuis sa fondation par un ancien élève*, Saint-Brieuc, 1895, p. 56.

trentaine. Mais il est remarquable que ces francophones ne s'établissent pas systématiquement en ville. Ils se retrouvent dans des bourgs de campagne Loguivy-Plougras, Trégonneau ou sur la côte Lanmodez, Trégastel, Ploujean. Enfin, je citerai pour mémoire les quelques étrangers de l'échantillon un Belge, un Luxembourgeois et une Espagnole qui habitent Morlaix et Guingamp.

Zones et orientation des mouvements :

Pour tenir compte de la mer, des routes et de l'opposition si affirmée entre la côte et l'intérieur, le Trégor peut être divisé en quatre bandes d'inégales profondeurs traduisant la situation. Au nord, une zone littorale rassemblant toutes les communes de Ploujean à Lanmodez ayant une façade maritime. En arrière un ensemble de 64 communes de densité décroissante jusqu'à la route de Paris à Brest. Ensuite une ligne horizontale, celle des localités traversées par cette voie³¹. Et enfin au sud, les 25 communes de faible densité de l'Argoat trégorrois. Les droites de régression calculées pour les quatre zones permettent les comparaisons matérialisées par le diagramme numéro 4 ; seules 11 communes dépassant 4 000 hectares, l'explication portera principalement sur la partie gauche du graphique.

L'allure générale est celle décrite précédemment. Les taux de mobilité sont plus élevés dans les petites communes ce qui se traduit par quatre droites décroissant à mesure que les superficies augmentent. Mais les coefficients de régression ne sont point similaires. La droite figurant le littoral suit une pente moyenne et affiche sur presque toute sa longueur le taux le plus bas. Celles matérialisant les localités du sud Trégor et les communes situées le long de la route de Châteaudren à Morlaix ont des allures proches ; leur faible inclinaison traduisant des comportements similaires : elles appartiennent au même monde. L'écart est surtout significatif avec la dernière droite où 10 à 17 % de plus forte mobilité séparent les petites communes de l'arrière pays de celles des autres zones. Ce n'est que dans les plus grosses communes, nombreuses dans le sud, Loguivy-Plougras 4 758 hectares, Plougonver 5 950 hectares, Plougonven 6 932 hectares et Bourbriac 7 186 hectares que se retrouve un taux de migration en faveur de l'Argoat.

Le tableau suivant donne le détail de ces mouvements zone par zone à partir des lieux de naissance. L'opposition entre Armor et Argoat y apparaît nettement, matérialisée par la route de Châteaudren à Morlaix qui se révèle un obstacle difficilement franchissable.

31. Plouisy dont une partie infime du territoire se trouve sur cette ligne a été classée dans le groupe précédent.

		Communes de domicile			
		Littoral	Arrière pays	Route	Sud
Communes de naissance	Littoral	55,54 %	41,38 %	1,81 %	1,27 %
	Arrière pays	12,14 %	79,35 %	6,93 %	1,57 %
	Route	7,76 %	33,88 %	30,61 %	27,75 %
	Sud	1,55 %	4,97 %	16,77 %	76,71 %

Exception faite des communes traversées par la route de Châtelaudren à Morlaix, les déplacements s'effectuent majoritairement dans les zones de naissance.

Sur la côte, la mobilité est localisée au littoral et à l'arrière pays, une fraction importante des migrants quittant les rivages de la Manche pour l'intérieur sous la pression peut-être d'une population de plus en plus dense. Il s'agit néanmoins d'une mobilité de proximité, 3 % seulement des mouvements conduisant vers le sud, jusqu'à la route ou au-delà.

Dans l'arrière pays, les petites localités sont nombreuses : Ploudouran, 102 hectares ; Lanvézéac, 167 hectares ; Troguéry, 361 hectares. Ce qui explique en partie une forte mobilité proche de 80 %. Mais en dépit de limites communes avec les localités situées le long de la route, les déplacements vers le sud ne représentent que 8,5 % des mouvements, un tiers de moins que vers le littoral.

Le sud du Trégor retient presque toute sa population. Sans oublier les échanges de proximité avec le nord de l'ancien évêché de Cornouaille, ce monde semble vivre sur lui même. Seuls à peine 6,5 % des migrants parviennent à franchir la route vers un pays économiquement différent.

Les taux sont plus équilibrés tout au long de la route. Ceci s'explique en majeure partie par le double contact avec l'arrière pays d'une part et avec l'Argoat trégorrois de l'autre. Là encore, la mobilité est une mobilité de proximité, la distance moyenne des déplacements le long de cet axe s'établissant à 6,22 kilomètres, en retrait par rapport à la moyenne générale ; la route ne favorisant donc en rien les migrations de cette zone.

3. Caractères des migrants trégorrois :

Sexe :

Le diagramme numéro 3 le laissait entrevoir : il n'existe aucune véritable différence entre les deux sexes pour ce qui concerne les migrations. Les chiffres s'établissent à 43,72 % pour les hommes et 42,57 % pour les femmes. L'écart est sans grande signification, les deux groupes présentent une mobilité équivalente dans le Trégor de 1820.

Ages :

Un semblable constat résulte de la lecture du tableau suivant qui donne les taux de mobilité par sexe et par tranche d'âge des migrants trégorrois³².

AGES	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
-20 ans	45	31,47	108	31,95
20 à 29	765	40,73	786	39,90
30 à 39	401	48,61	364	48,92
40 à 49	135	52,73	115	60,53
50 à 59	64	58,72	14	58,33

Aucune différence ne distingue un sexe sur la précocité ou la durée des mouvements - si ce n'est entre 40 et 50 ans où les femmes montrent une mobilité supérieure. Mais surtout les taux continuent à croître avec l'âge confirmant ainsi que les mouvements sinon pré-nuptiaux de moins des premières années, ne représentent qu'une partie des migrations. Les trégorrois - et les trégorroises - poursuivent leurs déplacements tout au long de leur existence. A soixante ans, ils sont presque deux fois plus nombreux qu'à 20 à avoir quitté leur commune natale.

Professions :

Le Trégor est un pays rural, mais les métiers de la terre ne sont pas les seuls à être exercés, même si le monde paysan reste largement majoritaire. Dix grandes catégories peuvent être retenues dont l'importance numérique et les poids relatifs sont les suivants :

PROFESSIONS	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Paysans	1 858	56,73	2 460	75,11
Artisans	708	21,61	223	6,81
Domestiques	385	11,75	384	11,73
Marins	79	2,41		
Militaires	63	1,92		
Commerçants	56	1,70	48	1,47
Propriétaires	12	0,37	10	0,31
Fonctionnaires	9	0,27	1	0,03
Avocats, etc...	8	0,24	2	0,06
Divers ³³	107	3,27	147	4,18

32. Les taux annoncés sont obtenus après comptage classe d'âge par classe d'âge des migrants et des sédentaires. Ces chiffres ne valent que par les nombres sur lesquels ils s'appuient. Au delà de 60 ans, les résultats manquent de fiabilité et n'ont pas été retenus.

33. Cette rubrique regroupe en particulier toutes les professions « inconnue » de l'échantillon et quelques professions difficilement classables comme « batonnier » (garde champêtre), « mendiant » ou « garçon de curé ».

Cette classification comme toujours réductrice d'une diversité qui mériterait d'être étudiée pour elle-même, a au moins, le mérite de permettre une vision rapide de la mobilité par groupes professionnels. Le diagramme numéro 5 montre leur répartition en deux mondes : celui de la stabilité pour lequel les migrations s'échelonnent entre 30 et 50 % et celui d'une plus grande mobilité, au delà de 60 %.

Les marins sont les moins mobiles, du moins en apparence, puisqu'ils viennent s'établir dans leur port d'origine dans 70 % des cas. Vient ensuite un ensemble très serré où voisinent paysans, commerçants et artisans accompagnés de ce qui peut être qualifié à l'époque comme professions intellectuelles, avocats, notaires et médecins. Le lien à la terre de ces différentes catégories est encore très fort. Les doubles professions sont nombreuses et trahissent des attaches certaines avec le monde paysan : cordonnier et cultivateur, tisserand et laboureur, marchand et cultivateur, aubergiste et laboureur, cultivateur percepteur, meunier et cultivateur en sont de fréquents témoignages.

Le second groupe comprend les militaires - auxquels sont joints les douaniers pour raison de classification - et les fonctionnaires. Ces groupes ont des caractéristiques propres expliquant le fort taux de mobilité alors que pour les propriétaires - et les rentiers - il s'agit principalement d'une habitation à la ville proche.

Les domestiques appartiennent encore majoritairement au monde des campagnes. Celui-ci n'est d'ailleurs pas uniforme et se partage en diverses composantes qui n'ont pas la même mobilité. Le diagramme numéro 5 en donne le détail. Quatre groupes y apparaissent qui reflètent une certaine hiérarchie rurale.

Le monde des cultivateurs et des ménagers est celui des paysans les plus aisés. Avant la Révolution, ils se reconnaissaient dans ce second vocable définissant « un homme aisé qui a une tenue à lui sans dette... »³⁴. Après 1789, peu à peu celui de cultivateur lui a succédé en français ; le terme précédent n'étant plus employé que par deux hommes de l'échantillon. Mais au féminin, « ménagère » perdure dans une acception proche de celle de cultivatrice, avec peut-être une connotation de moindre possession. Ces hommes et ces femmes n'en possèdent pas moins des biens, bâtiments, ménages et fermes qui expliquent leur faible mobilité, inférieure à 35 %.

Les laboureurs et les « laboureuses » qui composent le second groupe se distinguent des précédents par des biens de moindre importance et surtout des dettes³⁵. Ils sont donc plus mobiles surtout les hommes qui n'hésitent pas à se déplacer pour vendre leur force de travail. C'est aussi une qualification que prennent les cadets de cultivateurs plus médiocres. Journaliers et journalières n'ont

34. MEYER (J.), *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, 2 t., Paris, 1966, tome 2, p. 658.

35. *Ibid.*

souvent pour seul bien que leurs bras. Le cycle des saisons et les travaux des champs leur apportent une subsistance précaire qui explique les déplacements d'un homme sur deux. Les femmes moins payées restent plus souvent sur la commune d'habitation. Beaucoup d'entre elles filent le lin et la laine ou peignent le chanvre. Les filandières sont les plus nombreuses de l'échantillon avec 952 cas, 29 % de la population féminine. Elles aussi sont mobiles ; une sur deux.

Enfin viennent les domestiques, un monde plein de nuances où les doubles professions indiquent bien des difficultés et des espoirs. Comment classer une domestique cultivatrice, une domestique ménagère ? Quelle hiérarchie attribuer à une fille de confiance ou à cette femme de Plouézoch qui annonce fièrement être serveuse chez Kersauson ? Ce groupe est celui de la quasi dépendance et de la misère. C'est aussi du milieu paysan le plus mobile : 67 % des femmes domestiques et 72 % des servantes de l'échantillon ont déjà migré avant le mariage.

La lecture des registres de mariages donnent des migrations trégorroises l'idée d'un vaste mouvement brownien. L'importance des départs et des arrivées, les courtes distances traduisent une agitation permanente où il paraît difficile de repérer un sens. Les principales caractéristiques des migrations rurales s'y retrouvent néanmoins : des taux élevés et de courts déplacements.

La mobilité mesurée à 41 % au moment du mariage n'est qu'une indication minimale, celle d'une mobilité pré-nuptiale où la part de l'émancipation pourrait générer le quart des mouvements. Les trégorrois continuant de se déplacer tout au long de leur existence, il est donc probable que des taux proches de ceux constatés pour le Vendômois par Jean Vassort³⁶ puissent se retrouver entre Guingamp et Morlaix ; surtout dans les communes de petite importance où les taux migratoires sont plus élevés.

Les déplacements sont rarement de grande ou de moyenne amplitude. La distance commune est de 7 kilomètres et traduit une mobilité à laquelle hommes et femmes participent à parts égales. Il faut descendre dans le détail des professions pour déceler quelques différences.

Mobilité de type rural, la mobilité trégorroise n'atteint pas uniformément toutes les couches de la paysannerie. Les déplacements dans les campagnes sont inversement proportionnels aux hiérarchies sociales. Les plus aisés d'entre les cultivateurs, ceux qui ont voix dans les municipalités et dans les conseils de fabrique, ceux qui aussi avec fierté donnent des enfants à l'Eglise sont aussi ceux qui migrent le moins.

Les observations de l'évêché de Quimper et celle des Inspecteurs de l'Agriculture trouvent ainsi confirmation. Les trégorrois de 1820 n'aiment guère

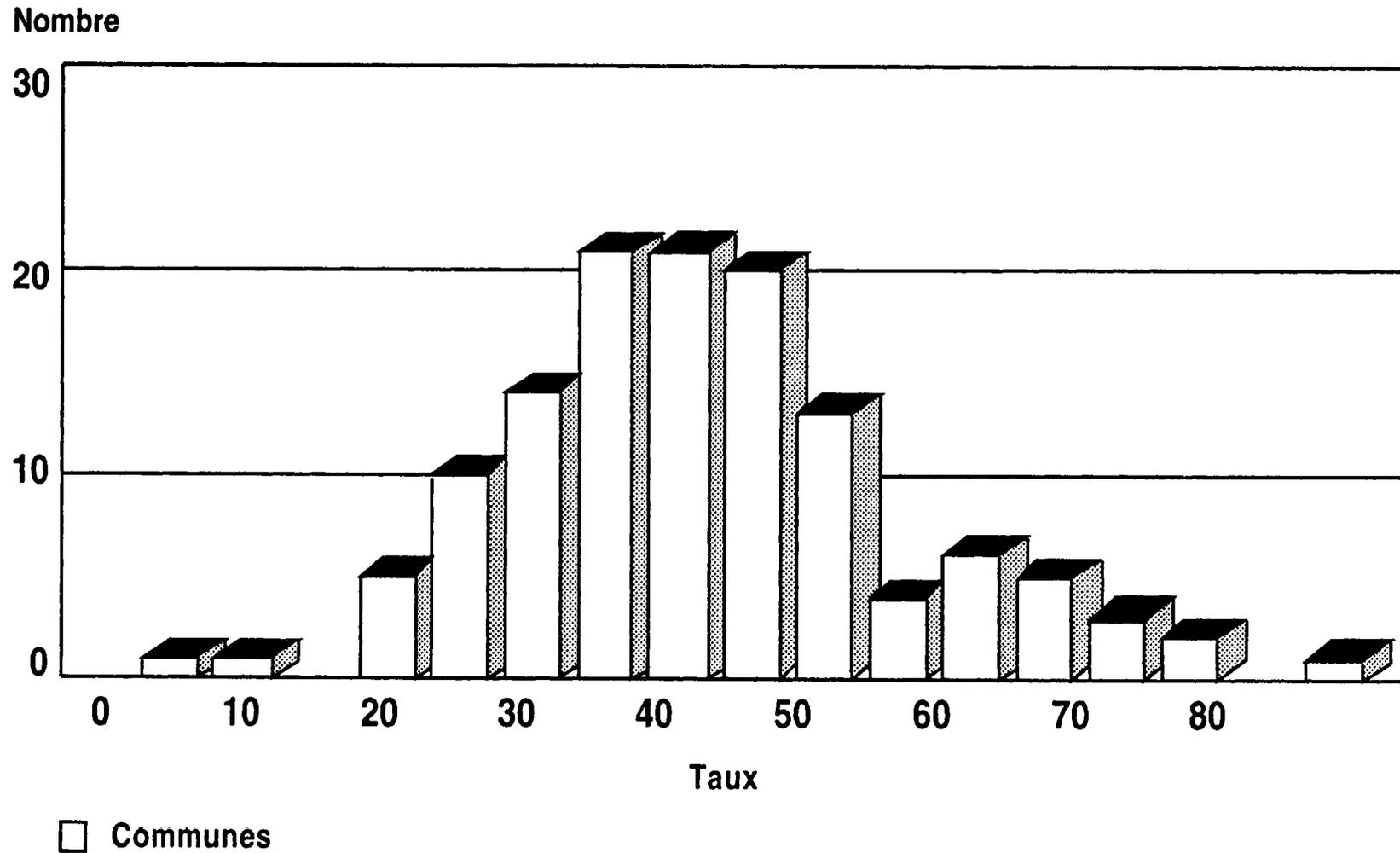
36. VASSORT (J.), Articles cités, 75,9 % pour le canton de Villiers ; 77,7 % pour celui de Gault ; 83,8 % pour celui de Selommes.

s'éloigner de leur clocher natal. Lorsqu'ils le font, ce n'est jamais bien loin et bien souvent sous la contrainte. S'ils bougent sans être pour cela véritablement mobile et s'ils anticipent ainsi les mouvements migratoires du 19^e siècle, ce n'est souvent sans doute que par besoin. Leurs déplacements ne seraient alors révélateurs que de leur existence précaire.

Christian KERMOAL,
Centre d'Histoire culturelle et religieuse,
Université Rennes 2 / Haute-Bretagne

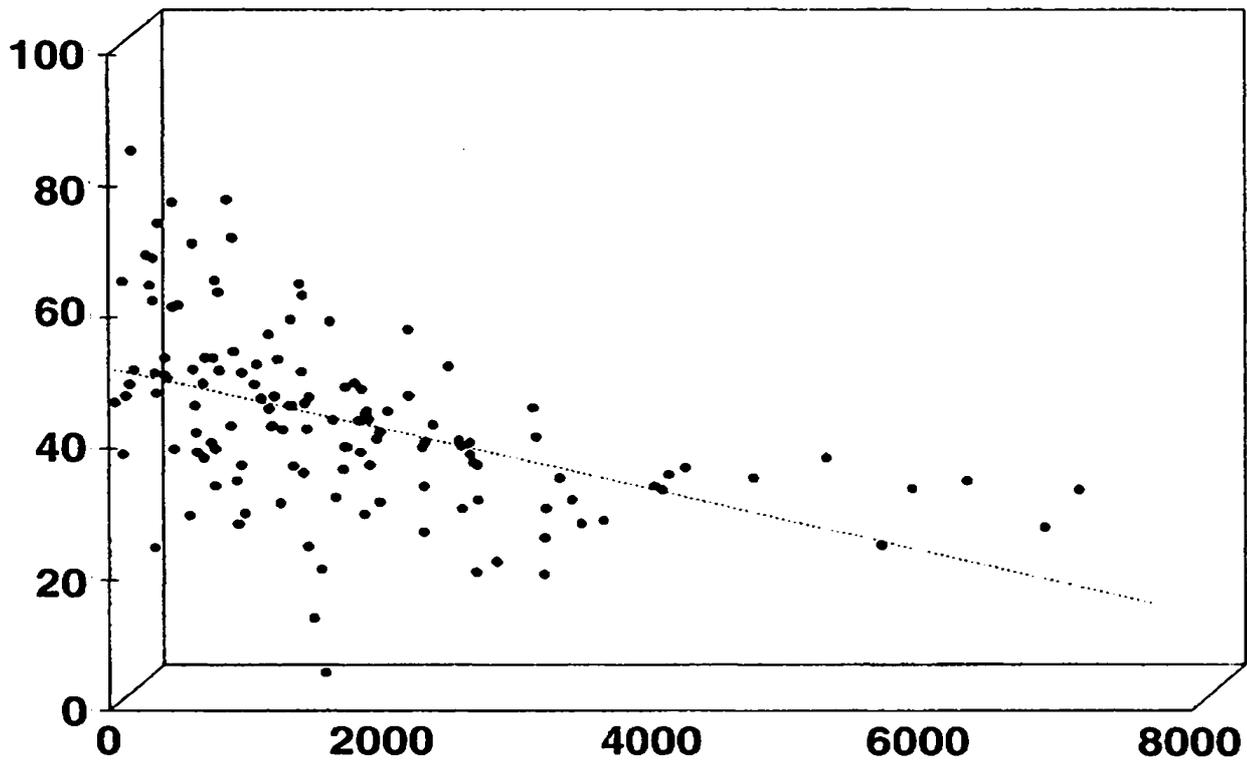
MIGRATIONS DANS LE TREGOR

Taux par communes (1815-1825)



ANNEXE :
Diagramme n° 2 :
Corrélation avec la taille des communes

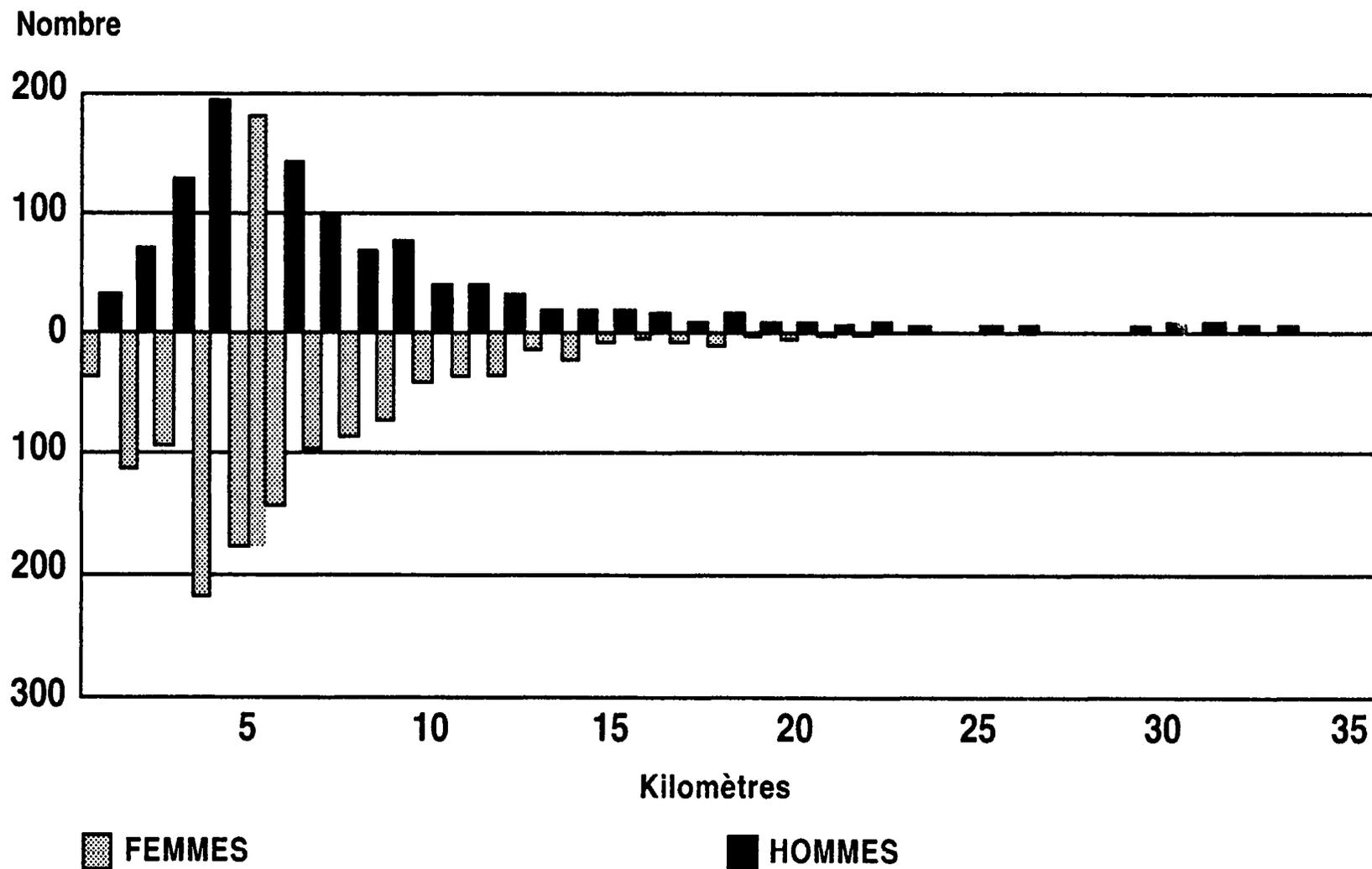
MIGRATIONS DANS LE TREGOR
(1815-1825)



MOBILITE DANS LE TREGOR

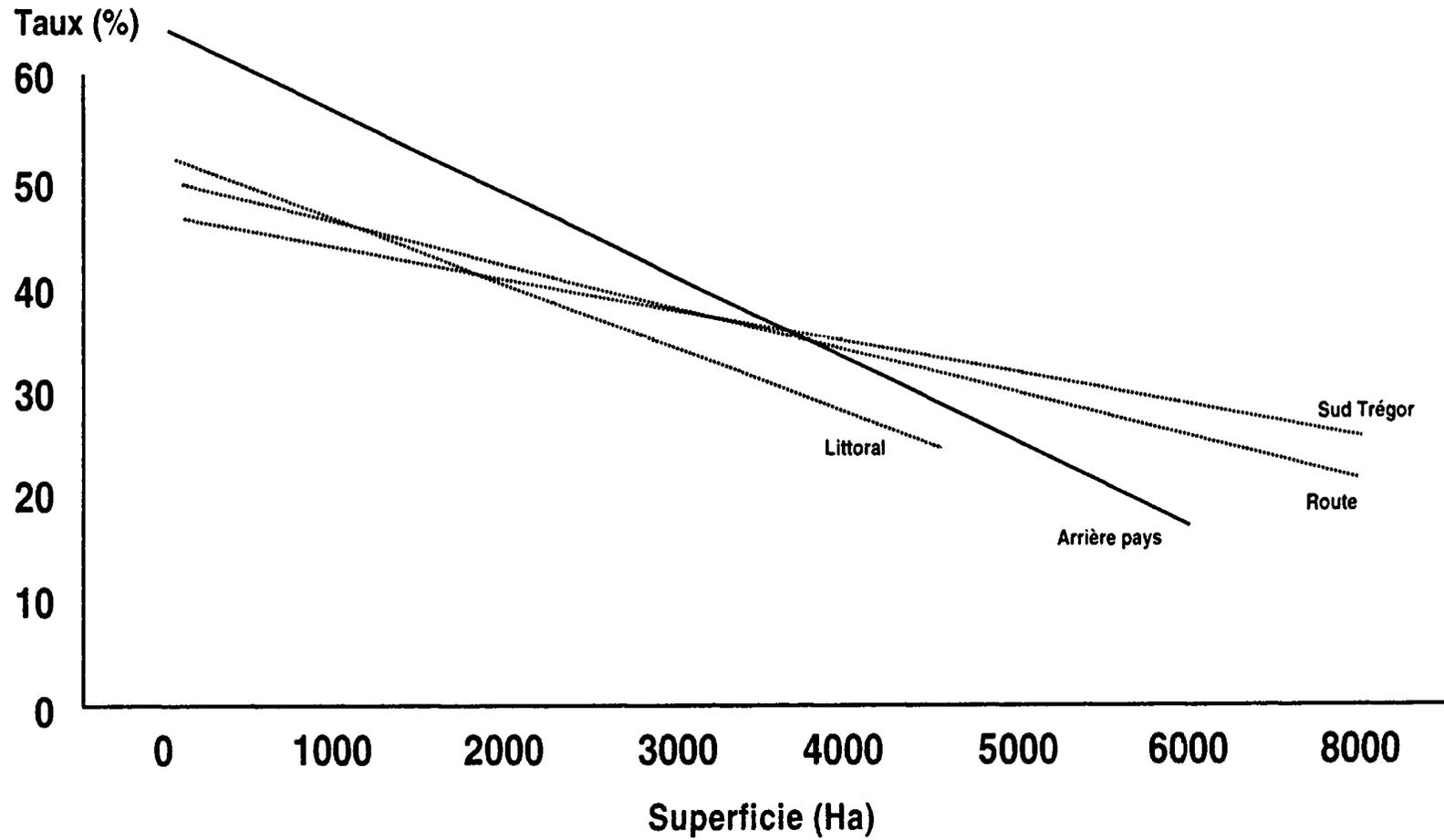
Comparaison entre hommes et femmes (1815-1825)

ANNEXE : Diagramme n° 3



MIGRATIONS DANS LE TREGOR

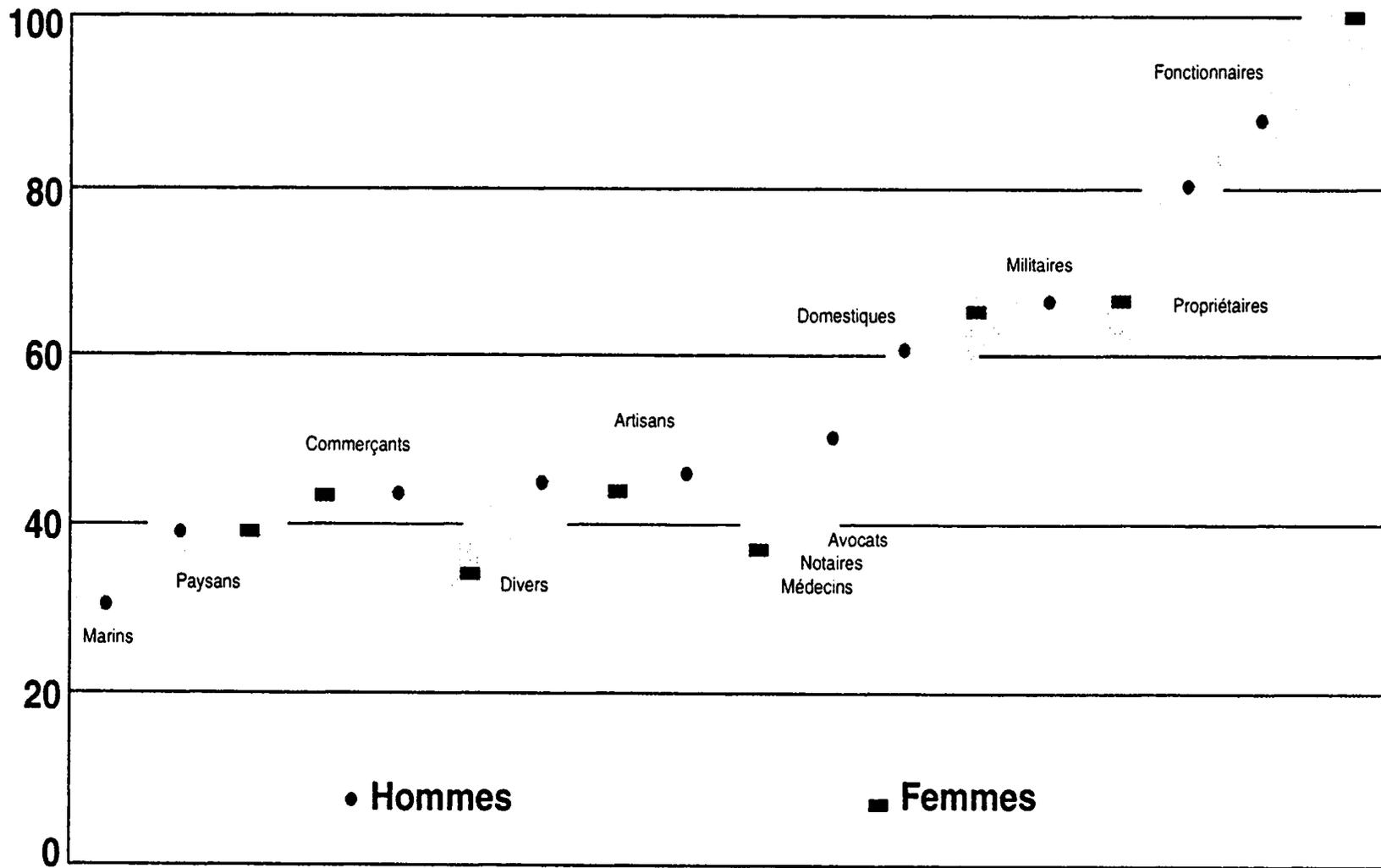
Comparaison par zones (1815-1825)



ANNEXE : Diagramme n° 4

MOBILITE DANS LE TREGOR

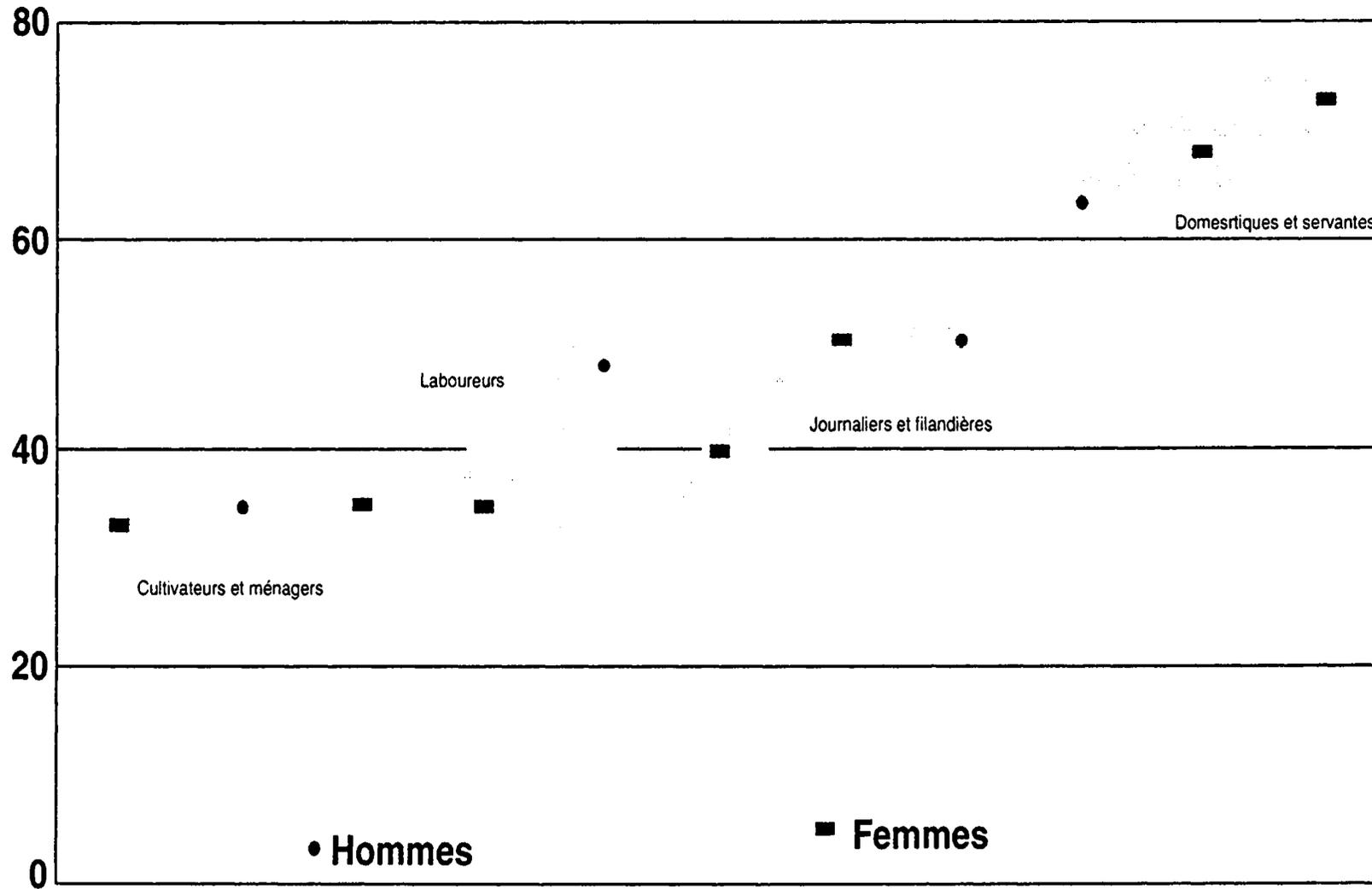
Taux par professions (1815-1825)



ANNEXE : Diagramme n° 5

MIGRATIONS DANS LE TREGOR

Taux des paysans et domestiques (1815-1825)



ANNEXE : Diagramme n° 6